

2MCC
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 116 Route d'Espagne
Hélios 3 - Boîte aux lettres 325
31100 TOULOUSE
920 931 532 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 2 Décembre,
A 14 heures,

Madame Nathalie POUPET, demeurant La repentide 321 Route de Corronsac,
31810 CLERMONT LE FORT,

Associé Unique de la société 2MCC,

Après avoir exposé qu'il conviendrait d'étendre l'objet social à l'activité d'ingénierie du patrimoine et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Nathalie POUPET, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social à l'activité d'ingénierie du patrimoine et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

NP

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger /

- Activité d'expertise et de conseil en évaluation, gestion et exploitation d'actifs
- Classement des hébergements touristiques marchands
- Accompagnement, conseil et formation
- Organisation de salons professionnels et congrès,

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Suite au procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 2 Janvier 2024, la Société a pour objet :

- Activité d'expertise et de conseil en évaluation, gestion et exploitation d'actifs
- Accompagnement, conseil et formation
- Médiation
- Classement des hébergements touristiques marchands
- Organisation de salons professionnels et congrès,

Le reste de l'article demeure inchangé.

Suite au procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 2 Décembre 2025, la Société a pour objet :

- Activité d'ingénierie du patrimoine, d'expertise et de conseil en évaluation,
- Accompagnement, conseil et formation
- Médiation
- Classement des hébergements touristiques marchands
- Gestion et exploitation d'actifs

NP

- Organisation de salons professionnels et congrès,


Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Nathalie POUPET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Poupet', written in a cursive style.